

Différends entre ex concubins

Par **Nonix**, le **27/05/2019** à **11:11**

Bonjour à tous,[smile4]

Je suis ici pour partager mon avis sur une question en rapport avec un précédent topic sur ce forum.[smile36]

Peut-on porter plainte pour diffamation ou fausse déclaration quand ceux ci constitues un véritable préjudice moral ?

Voici l'histoire de mon ami. (veuillez m'excusez pour cette version romancé mais les faits sont les suivants)

Élodie à rompu avec Nicolas fin avril.

Quelques noms d'oiseaux ce sont échangés au lendemain de leurs séparation,à la suite de cela Nicolas et Élodie n'ont pas voulu rester en contact.

De son coté Nicolas refaisait sa vie même si Élodie travaillais dans la même zone commercial, le 5mai elle l'apella 4 fois dans la nuit de 00h30 à 01h pour qu'ils se voient. Elle lui laissa un message vocale que Nicolas conserva ou elle lui prie de bien vouloir se voir.

Mais Nicolas avait tourné la page.

Il reçu une semaine plus tard, le 10 mai un courrier dans lequel Élodie exprima nombre d'insultes.

Elle expliqua qu'elle avait déjà posé une main courante contre lui pour se défendre (en date du 10mai) en effet elle l'accusa alors qu'il la menace/qu'ils la harcèlent et l'espionne, et elle conclura son courrier par de nombreuses insultes.

Nicolas garda le silence jusqu'au 23 mai ou à son tour il écrira à Élodie, de manière calme sans insultes ni menaces, puis tout les deux s'insultèrent à nouveau brièvement,quant Nicolas appris son adultère plus tôt dans leurs relations avec l'homme avec qui Élodie refit sa vite quelques jours après leurs séparation, il traita Élodie de "pute".

Ils partirent a nouveau chacun de leurs cotés quand deux jours plus tard, Nicolas reçu un appel de la police.

Il se rendit au commissariat de sa propre initiative et appris qu'Élodie avait déposé une main

courante le 24 mai soit le lendemain de la lecture de son courrier par son ex-compagne et non le 10 mai comme annoncé par elle même.

.pour harcèlement/insultes / usurpation d'identité (réseaux, Nicolas aurait créé un faux profil "facebook" à son nom pour dire des calomnies) / menace de violation de domicile/menace physique/menace de ces proches.

Nicolas ne comprit pas vraiment ce qu'on lui reprocha au regard de son comportement et entama une dépression carabinée.

De plus Nicolas travaillant dans la même zone commerciale et habitant dans la même agglomération que Élodie, il s'inquiète des suites que pourrait prendre cette histoire si Nicolas croisait par hasard Élodie.

Il aimerait aujourd'hui laver son honneur qu'Élodie continue jusqu'à aujourd'hui de calomnier sur les réseaux et se reconstruire de ce préjudice moral en portant plainte à l'endroit d'Élodie pour diffamation et accusations calomnieuse.

En effet Nicolas conserva l'intégralité des messages d'Élodie, de menaces qu'elles même à proférer en s'appuyant sur des faits qu'elles savait à l'époque partiellement exact ou faux. (Nicolas recueilli aussi de nombreux témoignages d'un comportement psychologiquement instable et manipulateur de la part de son ex-compagne.)

Aujourd'hui ils ne veut pas vivre avec cette main courante, quels sont ces recours ?

PS : Il y a évidemment des problèmes plus important et il s'agit d'un premier post sur ce forum. Merci d'être dans la critique constructive :)

Par **Nonix**, le **27/05/2019** à **11:13**

Double ps : les noms ont évidemment autres que les véritables auteurs. les jours aussi mais le même rapport chronologique [smile4][smile3]

Par **LouisDD**, le **27/05/2019** à **12:13**

Salut

Évitez juste les doublons. Et quand vous faites référence à un sujet déjà évoqué sur le forum intégrez le lien qu'on puisse situer le contexte...

Il me semble à ce propos que ce sujet soit un cas réel, je dois avertir qu'ici c'est de l'entraide étudiante et pas un cabinet de conseil juridique. Aussi nous ne saurons être tenu de ce qui se dira...

En plus le sujet initial avait reçu les réponses à ces questions...